

LOIRE-INFÉRIEURE
DÉPÔT LÉgal
N° 277
1938

Le Réveil Syndicaliste



Organé Mensuel de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure

■ ACTION — ÉDUCATION SYNDICALE — DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ■

Rédaction et Administration :
Bourse du Travail, Rue Arsène-Leloup - NANTES
TÉLÉPHONE 326.73
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale
Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués

Visage du Syndicalisme

Conférence de la quatrième Semaine d'Études
de l'Institut Supérieur Ouvrier faite par : J. RENS, sur le
CORPORATISME ET SYNDICALISME

Les jeunes catholiques Belges surtout, fortement influencés par Maritain, ont donné de ce corporatisme une interprétation plutôt sympathique. Ils veulent par leur corporatisme amener les différentes classes, à une collaboration dans le domaine économique, mais ils ont soin d'ajouter qu'ils ne considèrent le régime économique actuel, nullement comme intangible. Ils voient au contraire dans ce corporatisme un moyen de démocratiser la vie économique en dehors des influences de l'État. Et quand on entend M. Colens, un de leurs représentants les plus autorisés, déclarer : " Nous enten tons jouer un rôle positif de construction sociale, en donnant aux travailleurs, une part du pouvoir économique, et compléter la démocratie politique par la démocratie économique, sans laquelle la première doit périr par la dictature financée par les grands capitalistes, il y a là certainement une conception neuve qu'il serait erroné de confondre avec celle défendue par les régimes fascistes.

Ces conceptions, toutefois, n'ont trouvé jusqu'à présent nulle part une application. Il est difficile de dire quelle est la force exacte de ses partisans. C'est pourquoi nous ne nous arrêtons pas plus longtemps aujourd'hui à ce courant. Il serait toutefois erroné à notre avis de le nier et de ne pas vouloir voir les différences notables de ce principe, qui séparent ce courant du corporatisme fasciste.

Je tiens également à faire état, ne fut-ce qu'à titre documentaire, du corporatisme socialiste qui a trouvé son défenseur en la personne de Henri de Man. Dans sa brochure " Corporatisme et Socialisme ", de Man essaie de prouver que le syndicalisme socialiste n'est que le prolongement du corporatisme moyenâgeux, ce qui historiquement est exact.

Pour le prouver, de Man, qui a reçu une solide formation historique, fait de nombreux rapprochements historiques et ces pages de sa brochure sont un vrai régal pour l'esprit, quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on a de la thèse défendue.

Henri de Man y dénonce les intentions du fascisme " qui, il faut le répéter sans cesse, exploite les sentiments révolutionnaires pour des fins réactionnaires, ne s'est approprié le mot corporatisme que parce qu'il éveille un écho sympathique dans de très larges milieux en dehors de la classe ouvrière ".

Je suis d'avis que de Man exagère lorsqu'il parle d'un " écho sympathique " qui serait dû à des réminiscences des corporations du passé

Mais selon de Man, le corporatisme signifie réellement quelque chose, et c'est pourquoi il ne veut pas que le fascisme s'en empare. " Quand on a affaire à des faux monnayeurs, dit-il, il faut refuser les mauvaises pièces et les dénoncer, mais il ne faut pas pour cela, jeter le bon argent dont on dispose ".

D'après de Man, " la caractéristique essentielle du corporatisme, c'est-à-dire le groupement et l'action autonomes, en vertu d'intérêts qui découlent de l'exercice d'un métier ou d'une profession se retrouve dans les Unions centrales d'industrie du syndicalisme contemporain, comme elle se trouvait dans les groupes de métiers et les sociétés de résistance qui les ont précédées ".

Il trouve dans son aversion de l'étatisme et de la bureaucratie encore des arguments en faveur du corporatisme qui est essentiellement anti-étatique.

Enfin, comme auteur du Plan du travail belge, de Man apporte encore un argument en faveur du corporatisme : " l'économie mixte dirigée, objectif actuel du mouvement ouvrier,

implique une organisation mixte du régime de la production, placée sous le signe de l'organisation autonome des intérêts professionnels, c'est-à-dire du corporatisme, plutôt que sous celui de la contrainte bureaucratique centralisée, c'est-à-dire de l'étatisme ".

Il va de soi que le régime que de Man esquisse ainsi n'a plus rien de commun avec les régimes qui sont actuellement en vigueur en Italie, en Allemagne, au Portugal et en Autriche. Nous trouvons :

L'Etat, d'après de Man, doit être écarté de la gestion des affaires économiques " Il saute aux yeux, dit-il, que cela aboutit, non point à l'étatisme, mais à la convergence de trois tendances dont l'origine est étrangère à la volonté de l'Etat : celle de la production vers l'entreprise autonome, celle de l'organisation des consommateurs selon le principe coopératif, celle de l'organisation des producteurs selon le principe syndical ".

Les corporations, pour lesquelles de Man revendique l'autonomie vis-à-vis de l'Etat, doivent à leur tour respecter la liberté syndicale. On est donc loin du corporatisme fasciste. Sous les rapports de la liberté syndicale et du rôle que doivent remplir les corporations, de Man se rapproche plutôt des conceptions des catholiques sociaux. Parce que de Man, lui aussi, voit dans le corporatisme ainsi compris un instrument de démocratisation de la vie économique comme il ressort de cette phrase : " Pour nous, l'insertion de l'organisation corporative dans l'Etat signifie la poursuite de sa démocratisation ".

Quelles que soient la justesse et le bien-fondé de certaines des observations de Henri de Man, il ne m'est pas possible d'y voir jusqu'à présent plus qu'une théorie qui, pas plus que les conceptions des catholiques sociaux, n'a réussi à s'imposer jusqu'à ce jour.

Le corporatisme, pour autant qu'il est entré dans la réalité, est devenu un instrument de la réaction capitaliste, dont celle-ci se sert pour arrêter l'ascension des classes laborieuses et pour stabiliser ses prérogatives. Et je me demande si dès lors les socialistes et les syndicalistes doivent le disputer à leurs adversaires ? Je ne le crois pas. À ce sujet, je me rallie entièrement à la thèse de mon ami Lefranc et que lui-même a résumée en ces paroles : " Nous pourrions essayer de disputer le corporatisme à nos adversaires s'il éveillait dans les masses l'écho de luttes ardentes ou de grandes batailles. Il n'en est rien. En France, le mot de corporatisme n'éveille aucune idée, si ce n'est que celle d'ancien régime. Laissons donc aux partisans du corporatisme, le privilège de proclamer que le progrès est dans le retour au passé ".

Ce qui vaut pour la France vaut pour tous les pays. Contrairement à ce que prétend de Man, j'affirme que le mot corporatisme n'éveille dans les masses laborieuses aucune idée sympathique. Tout souvenir aux corporations d'autant s'est depuis longtemps effacé et loin d'être populaire, le mot corporatisme évoque à présent immédiatement le mot fascisme.

(Lire la suite en 2^e page).

AVIS

Le " RÉVEIL SYNDICALISTE " ne paraîtra pas le 1^{er} Août, en raison des périodes de vacances.

Le Bureau.

Le Syndicat des Ouvriers et Ouvrières Métallurgistes de Nantes vient de réaliser, au Gâvre, l'acquisition d'une propriété à usage de Colonie de Vacances

Le 17 Juillet aura lieu l'inauguration

Notre Syndicat vient de faire l'acquisition, au Gâvre, d'une propriété en vue d'y instituer une colonie de vacances.

Cette réalisation qui se compose d'une maison, dont la photo que nous reproduisons donnent une idée de son importance, de dépendances, et d'une superficie de 8 hectares 50 ares, représente tout l'intérêt que nous portons à la création et au développement des œuvres sociales dans notre organisation.

Au moment où de partout les ennemis de la classe ouvrière tentent de réduire l'influence de notre mouvement, alors qu'ils prétendent que les travailleurs se détournent de celui-ci, nous venons apporter une preuve de plus de la

Afin de célébrer cet heureux événement, le conseil syndical a décidé de faire l'inauguration le 17 Juillet prochain, et d'organiser pour cette circonstance un vaste rassemblement au Gâvre, placé sous la présidence d'un secrétaire confédéral et fédéral, auquel sont conviés tous les travailleurs du département.

Tous les renseignements concernant le transport et le programme de la grande fête qui se déroulera au cours de cette journée, seront communiqués en temps utile.

Nos camarades métallurgistes de la Loire-Inférieure sont tout particulièrement invités à cette manifestation syndicale.



La Propriété de la Genesterie, au Gâvre (L.-I.)

confiance que ces derniers manifestent dans leur syndicat.

En effet, c'est grâce à la fidélité de tous nos camarades, au maintien et au développement de nos effectifs que nous pouvons aujourd'hui inscrire à notre bilan un résultat positif que chacun saura apprécier.

Ce premier pas accompli, nous sommes certains que cela va donner un regain d'activité à tous ceux qui ont collaboré, du syndiqué aux membres de notre bureau syndical, pour avancer encore plus avant dans la voie de nouvelles réalisations.

Un vin d'honneur sera offert l'après-midi aux secrétaires de la C. G. T. de la Fédération des Métaux, de l'U. D., de l'U. L. de Nantes, Saint-Nazaire et Châteaubriant, des secrétaires des syndicats des Métaux de Couëron, Paimboeuf, Saint-Nazaire, Hennebont, Châteaubriant, Ancenis, Le Pellerin, et enfin nos amis Blancho, Pageot et M. le Maire du Gâvre.

Ce rassemblement placé sous le signe de l'unité ouvrière, doit avoir un retentissement que tous les ouvriers et ouvrières métallurgistes doivent s'efforcer de lui donner.

Tous et toutes au Gâvre le 17 JUILLET.

LE BUREAU DU SYNDICAT.

Travailleurs de la Loire-Inférieure,
Soyez tous à NANTES, E. P. S. de Garçons, 18, rue de Bel-Air
le **Samedi 6 Août, à 14 heures, au**
Grand Meeting National
de Défense Laïque
ORGANISÉ PAR
le Syndicat National des Institutrices et Instituteurs
AVEC LE CONCOURS
de nombreux Groupements nationaux et régionaux et de la C. G. T.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. R. GAUDIN, Instituteur à La Montagne

Visage du Syndicalisme

Suite de notre article de première page

Déjà dans le passé, le corporatisme a connu deux phases : la première, au cours de laquelle les corporations étaient des institutions de libération, et la deuxième, au cours de laquelle les corporations sont devenues des freins aux progrès économiques et des obstacles à l'ascension sociale des artisans.

Là où de nos jours les corporations ont été ranimées à vie, elles ne s'avèrent nullement des "moyens de libération", mais bien des "instruments de domestication" des couches travailleuses. Dès lors, nous n'avons aucun intérêt à "finasser" avec les faits qui nous montrent que le corporatisme actuel est pour nous un danger.

Il va de soi qu'un pareil régime qui est l'antipode du socialisme démocratique et du syndicalisme libre, constitue pour la classe ouvrière un terrible danger. Toutefois, il ne suffit pas de constater ceci ; il faut que le mouvement ouvrier œuvre politiquement et syndicalement de telle façon que ce danger puisse être écarté.

A cet effet, il faut qu'il utilise sa puissance politique et syndicale et son prestige moral pour opérer dans la vie sociale et économique les changements profonds et durables que les travailleurs attendent de lui. Il faut que le mouvement ouvrier, dans son action journalière, ne perde jamais de vue sa mission socialiste. Celle-ci, pour reprendre une admirable définition de cette récente victime du fascisme, Carlo Rosselli, représente "la réalisation progressive des idées de liberté et de justice parmi les hommes ; idées innées qui gisent au fond de tout être humain ; effort d'assurer à tous les humains une égale possibilité de vivre la seule vie digne de ce nom en les soustrayant à l'asservissement de la matière et des besoins matériels ; possibilité enfin, de développer dans les meilleures conditions possibles leur personnalité au cours d'une lutte continue contre les instincts primitifs et contre les corruptions d'une civilisation trop en proie au démon du succès et de l'argent".

Cette tâche si superbement définie par Rosselli, il faut que nous l'accomplissions. Parce que, de nos jours, comme dans la première moitié du siècle dernier, la grande propriété privée, l'argent sous sa forme capitaliste continue à détrôner dans une large mesure, le travail. La séparation entre la propriété des instruments de travail et le travail lui-même reste comme dans le passé la principale source des misères, la principale cause des troubles économiques dont nous souffrons. Il faut que le syndicalisme rétablisse l'unité entre le travail et la propriété des instruments de production. Il faut qu'il construise sur la base de cette unité, rétablisse sous une forme collective, un nouveau régime économique qui fonctionnera non plus en vue du profit, mais en vue de la satisfaction des besoins de la communauté. Il faut que le syndicalisme œuvre inlassablement à faire des hommes-objets, des hommes-sujets. Il faut que le syndicalisme socialiste par l'érection de l'ordre nouveau, mette fin à l'état d'asservissement, de dégradation, de dépendance et de dépersonnalisation des hommes pour leur restituer leur liberté, leur indépendance, leur propriété, leur personnalité et leur humanité.

Pour pouvoir remplir cette mission, le syndicalisme doit poursuivre sa propre destinée. Ce qu'il faut, c'est que le syndicalisme s'élève au-dessus des particularismes professionnels et régionaux qui le tiennent encore trop souvent prisonnier jusqu'à la compréhension de tous les problèmes économiques et sociaux qui intéressent la classe ouvrière. Il faut que le syndicalisme continue à propager ses idées salvatrices, non pas sous la forme de formules vagues et nébuleuses, mais sous la forme de plans concrets et pratiquement réalisables. Il faut notamment que le syndicalisme trouve et impose une solution pratique aux problèmes les plus brûlants de notre époque qui sont l'élimination des crises et du chômage, et le maintien de la paix. Il faut qu'il vivifie par sa pensée agissante des couches de plus en plus larges de la population laborieuse. Bref, il faut qu'il cherche de toutes ses forces à modeler la société d'après l'idéal qui est le sien.

Et pour cela, il faut qu'il conserve pures et vivantes ses qualités essentielles dont dépendent sa vie ainsi que le salut des travailleurs.

Le syndicalisme doit rester démocratique, parce que l'expérience dans certains pays a prouvé que lorsque l'on coupe le syndicalisme de la démocratie, l'on n'a plus ni syndicalisme, ni démocratie pour ne garder qu'un corps bureaucratique, étranger à la classe ouvrière.

Le syndicalisme doit rester libre, parce qu'en enlevant au syndicalisme sa liberté, on lui enlève toute possibilité de progrès et d'ascension.

Le syndicalisme doit rester autonome parce qu'en le plaçant sous l'influence de forces extérieures, quelles qu'elles soient, l'on porte atteinte à la libre disposition de la classe ouvrière de régler son propre sort qui trouve dans le syndicalisme sa plus forte expression.

Le syndicalisme doit continuer à cultiver le sentiment de la solidarité parce que c'est elle qui constitue le plus solide ciment, la plus grande force de la classe ouvrière.

Et Raymond a eu grandement raison de dire que le syndicalisme doit mettre davantage l'accent sur les valeurs de la personnalité. Sans audace, ou sans un certain héroïsme, le syndicalisme s'expose à toutes les déviations de bureaucratisme et de médiocrité.

Le syndicalisme doit maintenir en son sein la flamme de la paix, parce que l'effondrement

Le Droit de Grève

Depuis la plus haute antiquité, deux groupes composent notre société : les oppresseurs et les opprimés.

Au temps de la Gaule, les asservis avaient pour titre celui d'esclaves, au Moyen-Age les grands seigneurs les appelaient des serfs, aujourd'hui en cette époque si troublée, les bourgeois nous nomment les ouvriers, soit de l'usine, soit des champs.

Contre cette classe riche, nous n'avons qu'une seule ressource : la grève.

Pour mener à bien ces grèves, l'ouvrier n'a aucun moyen financier ; par contre, l'industriel possède une certaine somme d'argent qui lui permet de tenir tête au mouvement qui éclate dans son usine, ou bien dans son exploitation de forêts ou de terrains.

Si le camarade gréviste rencontre de la part de la population — qui peut être employée soit dans des bureaux, ou dépendre directement de l'état — des encouragements à continuer la lutte contre celui qui convertit sa fatigue en revenus, il comprendra enfin qu'il n'est pas seul sur cette terre à souffrir, et il mèlera sa douleur à celle des autres ; et, par ce soutien moral, auquel suivant ses moyens, la population pourra ajouter un peu de finance, la grève pourra durer longtemps, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'ouvrier aura obtenu pleine satisfaction.

Par contre, si le gréviste ne sent aucune sympathie autour de lui, soit il abandonnera la cause qu'il défend, soit la famine — auxiliaire précieux du capitalisme — viendra ajouter à la lutte son horreur et sa force.

L'homme qui prend part à une grève a, comme son patron, besoin de manger ; s'il n'est pas soutenu par la population qui, elle, mange, il aura faim lui aussi. L'alimentation n'est-elle pas la base de notre vie ? Il n'y aura pas que le gréviste qui aura faim, ses enfants et sa femme ont besoin de s'alimenter, et, devant le spectacle cruel d'enfants réclamant un morceau de pain et d'une femme en larmes, le brave homme soit pliera devant son maître, ou bien il volera un morceau de pain.

Les gendarmes et les tribunaux, à la solde des chefs, le mettront en prison, ce fera toujours un gréviste en moins et puis la partie sera belle : les journaux imprimeront en gros caractères : "un gréviste a volé un morceau de pain". Ils n'en expliqueront pas les causes.

Qui doit porter la faute de ce larcin ? Sinon celui contre qui la grève est déclenchée.

On peut dire sans se tromper, à l'intention de ceux qui ont faim, de ceux qui souffrent, la classe heureuse a fondé des casernes, des prisons, des maisons publiques, pour que les parias ne puissent pas se révolter contre l'autorité.

Ces trois fléaux de la société retombent sur les puissants de ce monde, comme le sang du Christ retombe, paraît-il, sur ses bourreaux.

Si par la misère, la grève dégénère en émeute, la troupe viendra noyer dans le sang le commencement de révolte.

En plus de la troupe, de la famine, les riches de ce monde ont pour eux la loi qui, soi-disant, est faite à l'intention du peuple, mais qui ne sert jamais que de rempart aux louches agissements des grands de la terre.

Si demain on essaie de dévier le courant des revendications ouvrières, si l'on veut par certains procédés malhonnêtes nous faire renier notre passé, qui consiste dans la lutte des classes, si, pour les besoins des maîtres du pouvoir, on veut nous conduire vers la frontière, nous n'aurons à notre disposition qu'un seul moyen : la grève.

Lorsque la grève générale éclate dans un pays, c'est là qu'on comprend quelle classe fait vivre l'autre : la production s'arrête, les moyens de transport n'ont plus lieu, en un mot la vie semble ne plus être, et la classe possédante tremble...

Elle ne tremble pas longtemps, car l'armée vient vite à son secours, et alors ce parasite social composé de canons et de mitrailleuses, vient anéantir l'effort surhumain du peuple qui veut rester libre ; pourtant la classe asservissante devrait savoir que lorsque la grève ne donne pas le résultat voulu, on est prêt à faire le grand sacrifice qui consiste à faire le don de sa vie pour l'idéal que l'on s'est donné.

Ainsi, on peut avoir des chances d'assurer aux autres le bonheur qui leur est dû.

Pour nous, ce bonheur consiste dans : la destruction des établissements qui, par leurs effets nuisibles, forment les ulcères de la société, par la conquête du pain pour tous et la liberté de chacun dans un avenir fait de paix aussi bien intérieure qu'extérieure.

M. BIGET.

de la paix pourrait bien signifier cette fois-ci en même temps que l'anéantissement de son idéal, la fin de notre civilisation

Ce n'est que dans la mesure où le syndicalisme, c'est-à-dire tous les ouvriers organisés, sauront remplir ces conditions, qu'ils pourront garder la certitude de leur émancipation.

Les Métallurgistes Nantais voient enfin solutionner LEURS REVENDICATIONS

Après près de quatre mois de discussion où les résistances ont été déployées par tout le patronat, pour faire échec aux légitimes revendications posées par notre Syndicat, nous arrivons enfin à la conclusion de nos conventions collectives.

Nous devons souligner ici toutes les manœuvres patronales tendant à séparer les travailleurs métallurgistes par branches industrielles, dans le but d'exploiter la division, qu'ils auraient ainsi pu créer.

La fermeté avec laquelle tous nos camarades se sont affirmés solidaires les uns des autres, n'a pas permis une telle opération.

Nous avons eu pendant cette période de discussion, à faire échec aux prétentions des industriels, qui voulaient n'engager les pourparlers que lorsque le statut moderne du travail serait voté et s'opposaient à toute révision des salaires.

Certes, nos contrats ne contiennent pas tout ce que nous désirions y inclure, mais sans rien abandonner des revendications qui restent à l'ordre du jour de notre action, nous enregistrons des améliorations assez importantes, particulièrement dans les constructions mécaniques et navales.

Nous avons en premier lieu obtenu un terme précis du champ d'application de la convention nous permettant ainsi d'en avoir l'extension.

Pour les délégués d'atelier, les modifications apportées constituent un avantage sérieux, tant en ce qui concerne leurs attributions que le mode employé pour les désigner.

De plus, l'impossibilité pour les employeurs de les congédier ou déplacer sans en saisir la Commission mixte représente une garantie nouvelle dont l'intérêt est incontestable.

Dans la rubrique "salaires", nous avons obtenu que l'ouvrier qui travaille au rendement réalise un salaire supérieur au salaire minima, et que les pertes subies sur un bon de marchandage ne puissent en aucun cas être compensées par les bonis réalisés sur d'autres.

Par ailleurs dans le cas de déclassement, l'ouvrier continue à bénéficier pendant une durée égale au préavis (une semaine) du salaire afférent à sa catégorie professionnelle.

Pour les salaires eux-mêmes, dans l'impossibilité de nous mettre d'accord, nous avons fait trancher la question par arbitrage ce qui s'est traduit par une majoration de 0,35 pour les ouvriers de plus de 18 ans et 0,26 pour les ouvrières de plus de 17 ans dans les établissements Guillaud ; 0,40 pour les ouvriers de plus de 18 ans et 0,30 pour les ouvrières de plus de 17 ans dans les constructions métalliques, boîtes métalliques et garages, et enfin de 0,50 pour les ouvriers de plus de 18 ans et les ouvrières de plus de 17 ans dans les constructions mécaniques et navales, Forges de Basse-Indre. Pour les jeunes, l'échelle dégressive prévue à la sentence Caillaud s'applique sur les rajustements ci-dessus.

En ce qui concerne l'embauchage, nous avons là aussi obtenu des modifications très sensibles, notamment le réembauchage par priorité de l'ouvrier ou l'ouvrière licencié depuis moins de 6 mois.

L'étendue du préavis constitue également un avantage sérieux en le portant à une semaine, et de plus par le paiement de 8 heures à l'ouvrier ou l'ouvrière licencié, afin de rechercher un emploi

Nous devons aussi souligner l'importance d'un nouvel article assurant à l'ouvrier accidenté ou malade le maintien de son emploi pendant 6 mois.

Dans les constructions mécaniques et navales, les indemnités de panier de déplacement et indemnités diverses ont été relevées de 10 à 50 %.

Pour les congés, nous avons pu faire modifier dans cette même branche industrielle, les conditions anciennes.

L'institution d'un système assurant la répartition des congés sur la base d'un jour par mois pour l'ouvrier ou l'ouvrière licencié de chez un ou plusieurs employeurs au cours de l'année, marque un pas vers une plus équitable application des congés.

Nous ne pouvons citer toutes les modifications apportées, ce que nous devons tirer comme enseignement du résultat de trois mois de discussion et d'action continue, c'est la puissance que représente notre organisation.

Pendant toute cette période, l'intransigeance du patronat, les obstacles qu'il a accumulés pour faire échouer nos justes revendications ont été surmontés par la volonté unanime des travailleurs métallurgistes.

La conclusion de nos conventions va avoir lieu sur des bases inférieures à nos demandes, c'est certain, mais si l'on considère ce qui a été fait d'une façon générale, nous enregistrons des avantages, quoiqu'insuffisants, supérieurs à ceux obtenus d'une façon générale, à travers le pays.

Tous nos camarades doivent être convaincus, que ces avantages importants n'ont été acquis que par la fermeté dont le Syndicat tout entier a fait preuve en allant jusqu'à la décision du principe de la grève, si les résistances patronales l'y obligeait.

Depuis 1936, nous n'avons cessé de mener une activité pour l'amélioration des conditions obtenues à cette période, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'en dresser le bilan ; aujourd'hui nous y inscrivons un nouveau point positif, qui aura d'autant plus de valeur que nous nous emploierons tous à faire appliquer scrupuleusement ces nouvelles réalisations.

L'unité qui lie tous nos camarades de la métallurgie se trouve maintenant renforcée par la cohésion que les adhérents de notre syndicat ont montré au cours de cette période, pour la conclusion de leurs conventions collectives.

Nul doute que les uns et les autres sauront tirer la leçon de ce succès, et plus unis et toujours plus confiants dans l'organisation qui défend leurs intérêts, ils poursuivront inlassablement leur chemin jusqu'au but qu'ils se sont assignés.

Ils œuvreront aussi à faire aboutir les revendications auxquelles ils tiennent particulièrement, savoir : retraite des vieux travailleurs, augmentation de l'allocation de chômage, revalorisation des traitements des fonctionnaires et travailleurs des services publics, etc. ; ils s'emploieront en un mot à faire triompher le programme auquel la C. G. T. a donné son adhésion, et dont l'application est plus que jamais indispensable.

G. JACQUET.

Un conflit évité

L'application des dernières lois sociales ne se faisait pas sans heurts dans cette entreprise de province. Un nouveau différend venait de surgir et la mauvaise foi du patron allait peut-être susciter un conflit.

Les délégués se rendant compte des responsabilités qui pesaient sur leurs épaules, envisageaient l'avenir avec quelques craintes. Si la grève éclatait, il fallait que la mauvaise foi du patron devint éclatante.

Or, le patron avait fait connaître aux ouvriers qu'il n'avait qu'un souci : le respect des lois ; ajoutant que nul ne le ferait aller au-delà dans le domaine des revendications ouvrières.

Cependant les délégués avaient la vague intuition que le patron se moquait de leur ignorance à tous. L'interprétation qu'il donnait des textes de la loi ne leur paraissait pas conforme à la vérité. Mais les preuves leur manquaient pour en être rassurés et le démontrer à leurs camarades. Les délégués sentirent que, malgré leur bonne volonté, ils étaient sans armes contre la mauvaise foi du patron, et qu'il leur fallait se documenter.

C'est alors que l'un d'eux se souvint d'avoir vu dans le "Peuple" une annonce de la Librairie créée par la C. G. T. Il proposa d'écrire en indiquant l'objet de leurs préoccupations afin de savoir si un ouvrage n'avait pas été écrit sur le même sujet. Ce qui fut fait.

Bientôt, grâce au livre envoyé par la Librairie Syndicale, les délégués purent démontrer la mauvaise foi du patron. Alors celui-ci recula. Les ouvriers obtinrent gain de cause et la grève fut évitée.

Utilisez la Librairie Syndicale. Demandez-lui l'ouvrage dont vous avez besoin. Indiquez-lui les questions sur lesquelles vous voulez être documentés. Vous ne le ferez pas inutilement.

LIBRAIRIE SYNDICALE - Siège de la C. G. T.

211-213, Rue Lafayette, PARIS 8^e

Catalogue gratuit sur demande

Compte Chèque Postal Paris 975-71

LIRE ET FAIRE LIRE
LE

"Réveil Syndicaliste"

Le Syndicalisme

vu par J.-H. ROSNY Aîné
de l'Académie Goncourt

Pourquoi ne serions-nous pas à la foi capitalistes et ouvriers ?

— Je l'ai dit, répéta tranquillement l'homme. Parce que c'est contre nature.

Il s'était levé ; il semblait regarder très loin, dans l'ombre extérieure, par-dessus la Butte-aux-Cailles.

— C'est contre nature, appuya-t-il, parce que notre instinct, comme l'instinct des bêtes dont nous descendons, est de garder par la force ce qui a été conquis ou de prendre par la force. Si nous nous adressons aux exploités, il est impossible que nous ne soyons pas trompés et bafoués. Quand eux-mêmes voudraient mieux faire, ils ne le pourraient pas. La position qu'ils tiennent, et qu'ils doivent défendre, les y condamne. S'il en était autrement, depuis le temps où nos pères ont levé le drapeau du socialisme, les bourgeois auraient amélioré notre sort. Beaucoup ont été pavés de bonnes intentions ; beaucoup ont pleurniché sur la misère du travailleur ; beaucoup ont prêché l'aide au peuple. Le résultat, c'est que le capitaliste n'a pas désarmé une minute, qu'il nous a bernés sans arrêt, qu'il nous opprime autant et peut-être plus que jadis.

— Il y a progrès ! affirma Castaigne.

— Peut-être. Mais c'est à nous seuls que nous le devons. C'est à nos grèves, c'est à nos réclamations, c'est à la crainte que nous inspirons.

Le régime capitaliste est l'effort d'une minorité contre une majorité. Cet effort ne peut aboutir à la victoire du petit nombre que par une destruction colossale d'intelligence.

L'homme continuait :

— Ah ! vous pouvez en croire la dure et sinistre expérience. Il n'y a pour nous, dans les cœurs bourgeois, que mépris et haine. La misère ne les apitoie qu'à la surface ; nos plaintes les irritent, nos réclamations les indignent. Comme leurs pères de 48 et de 71, nos maîtres sont prêts à nous faire fusiller et déporter. Nous sommes les chevaux, ils sont les hommes ; ils ne sauraient comprendre que les chevaux veuillent être des hommes. Allez ! nous ne les tiendront que par la crainte, nous n'aurons que ce que nous saurons conquérir. Et nous ne conquerrons que par notre action personnelle. Ceux qui mettent leur confiance dans la politique seront pris au piège des pièges. Ils verront successivement de nouveaux partis bourgeois se former avec les troupes qui devaient défendre la cause ouvrière ; ils verront les ministères, les hommes, les emplois aller de Pierre à Paul et de Jacques à Auguste. Au gagnant gouvernera Madagascar et l'homme de Limoges ira toucher les impôts à la Réunion. La politique corrompt à coup sûr tous ceux qu'elle touche : c'est la mouche à viande du socialisme.

Lors même qu'ils seraient irréprochables, les députés s'agitent dans le vide. Car ils entretiennent une confusion qui retarde sans fin la victoire du prolétariat. Il n'y a de commun entre eux et les syndicats qu'une vague aspiration, encore étouffée par la fatalité politique.

Combien différente est l'action syndicale ! D'abord on n'y voit que des prolétaires, ensuite on n'y groupe que des travailleurs d'une même catégorie ; enfin on y considère directement les intérêts fondamentaux des associés. Ainsi, le syndicat se rattache à la vie même ; il ne poursuit que des buts pratiques, clairs, évidents. Les associés discutent sur le travail qui les fait vivre à l'atelier, au chantier ou au bureau, et sur les moyens d'en tirer, maintenant comme dans l'avenir, le meilleur parti. Il ne s'agit plus de faire mijoter ensemble des principes différents, il s'agit de lier des intérêts semblables. On voudrait s'égarer, on ne le pourrait pas : le lien qui unit les syndicalistes entre eux est aussi solide que celui qui unit l'ouvrier et ses outils. — Est-ce à dire que les syndicats doivent rester solitaires ? Ce serait une belle sottise ! Du moment que le but est fixé pour chaque groupe, les unions, les fédérations, enfin une confédération générale s'imposent. Elles seront la source d'immenses énergies ! Notre C. G. T. actuelle représente d'une part la classe travailleuse en bloc, mais d'autre part elle combine, dans un riche ensemble, tous les corps de métier, apportant chacun ses vœux fixes. Peut-on comparer cela aux blagues incohérentes de la Chambre et du Sénat ?

— Faut-y plus voter ? s'écria Pouraille.

— Votez si vous voulez !... Un député soi-disant collectiviste vaut toujours mieux qu'un député radical, et un député radical est préférable à un député réactionnaire. Mais ne voyez dans votre vote qu'une balade à la mairie. Portez votre attention, toute votre attention et toute votre ardeur et tout votre courage, toute votre huile de bras et de tête, aux luttes syndicales. Croyez fermement que neuf heures de travail valent mieux que dix, et huit que neuf. Comptez qu'un franc c'est dix centimes de plus que dix-huit sous. Soutenez ceux qui font grève ; faites vous mêmes grève avec opiniâtreté lorsque votre jour sera venu. Arrachez continuellement des lambeaux au monstre capitaliste, ne négligez aucune occasion, ne trahissez pas vos

Grande Manifestation Laique

Du 2 au 5 août aura lieu, à Nantes, le Congrès du Syndicat National des Institutrices et Instituteurs.

A l'ordre du jour figure l'importante question de la Défense laïque.

Pour permettre à tous les travailleurs de manifester leurs convictions laïques, un **GRAND MEETING NATIONAL** se tiendra à l'issue de ce Congrès.

Cette manifestation, organisée par le Syndicat National des Institutrices, avec le concours de la Fédération Nationale des Comités d'Action et de Défense laïque, la Ligue de l'Enseignement, les Amicales laïques de la Loire-Inférieure et de la C. G. T. se déroulera le **SAMEDI 6 AOUT**. D'éminents orateurs y prendront la parole.

Notre camarade **Péneau**, secrétaire de l'Union Départementale a bien voulu nous prêter son appui.

Aussi, nous sommes persuadés que les travailleurs de la Loire-Inférieure, comprenant toute l'importance de la question laïque, assisteront nombreux, très nombreux à cette importante manifestation.

La Section de la Loire-Inférieure
du Syndicat National des Institutrices
et Instituteurs

Chronique Syndicale

Syndicat des Transports

A tous les Camarades de la Maison "DROUIN"

Chers Camarades,

Je tiens en temps que militant et ancien camarade de travail, à vous lancer un dernier appel.

Nombreux sont, depuis quelque temps, les camarades qui viennent nous trouver pour faire mettre leurs cartes de Syndicat à jour et d'autres prendre une carte 1938 qui n'avaient jamais adhérent à notre organisation.

Maintenant, Camarades, que vous avez compris que le Syndicat professionnel, d'accord avec votre grand chef de famille, vous a grossièrement menti, n'attendez pas que Monsieur Drouin vous mette à la porte pour venir à notre grande C. G. T.

Rappelons nous des grèves de Juin 1936 alors que tous les camarades, bien unis, avaient obtenu de nombreux avantages ; que s'est-il alors passé ? Quelques exaltés "croix de feu", ennemis de la classe ouvrière, dans le genre de Monsieur "Chauvel" avec le Bon gros et gras Monsieur "Piveteau" qui, d'ailleurs, depuis les grèves, est passé directeur du Service Rapide, et ce brave, Monsieur "Chauvel" qui n'était, au début, que distributeur de billets au qual, est passé subitement, aussitôt la grève, le bon valet servant dans les bureaux de sa Majesté "Drouin".

Je crois, Camarades, que vous savez tous que les hommes qui, en Juin 1936, se disaient les défenseurs de la classe ouvrière, pour mieux briser l'action syndicale et dont aujourd'hui vous en êtes tous les victimes, n'étaient que les ennemis de la classe ouvrière.

Monsieur Drouin a-t-il pris en considération ceux qui ont renlé leurs origines en servant les intérêts du patronat au détriment de leurs propres frères de travail ? Non, puisque certains d'entre eux ont été impitoyablement mis à la porte.

Aujourd'hui, certains de ces hommes qui, après avoir dressé les ouvriers les uns contre les autres pour faire le jeu du patron dans l'espoir d'avoir une bonne place auprès de ces Messieurs, ne s'en trouvent pas très satisfaits, et sont victimes eux-mêmes de leur triste manœuvre.

Certains ne demanderaient pas mieux que de venir aujourd'hui dans certaines grandes usines métallurgiques, profiter de ce que les ouvriers ont obtenu pour apporter à leur famille un peu de bien-être.

Soyez tranquille, "Monsieur", les camarades de la métallurgie sauront vous recevoir comme il vous convient.

Je mets également les camarades en garde contre une certaine société de musique qui, un jour, pourrait bien les faire danser devant le buffet.

Le Secrétaire des Transports : GIRAudeau.

camarades, n'écoutez ni les plaintes ni les menaces de vos ennemis. Haut le drapeau syndical qui peut seul vous conduire à l'émancipation ! Songez jour et nuit à la première étape, à la journée de huit heures qui vous délivrera de la tuberculose, qui vous donnera plus de temps pour réfléchir, pour étudier, pour comprendre... Et quand vous aurez la journée de huit heures, ce sera un acheminement vers celle de 7 heures et celle de six heures ; après cette dernière, la révolution sociale sera bien près d'être faite, car des millions d'intelligences seront libérées !

(Extrait de la "Vague Rouge")

Chez les Municipaux

Nos Salaires !

A la suite du Congrès de la Fédération des Services Publics et de Santé qui vient de se tenir à Bordeaux, de la clôture prématurée de la session parlementaire et des plus récentes déclarations du Cartel des Services Publics et de la Fédération des Fonctionnaires, il nous semble nécessaire d'attirer l'attention de tous les camarades sur le point capital de nos revendications : les salaires, et d'essayer de situer la position actuelle des Fonctionnaires et assimilés sur la question des traitements comparée aux salaires de l'ensemble de la classe ouvrière.

La Fédération des Fonctionnaires, suivant les directives de son dernier Congrès National, devait œuvrer pour l'obtention immédiate d'une augmentation de 10 % pour l'ensemble des salaires et traitements ; ses différentes sections réunies depuis en Congrès réclamaient elles aussi des mesures de réajustement urgentes ; le Congrès de Bordeaux venant d'exiger une juste revalorisation des salaires des employés de la fonction publique et le passé ayant montré que la croyance aux promesses gouvernementales avait toujours été marché de dupes, des méthodes énergiques, **grève comprise**, semblent se dégager des différents moyens d'action envisagés pour obtenir satisfaction. Car malheureusement nous constatons, au moment même où la vie a augmenté de 45 % en moyenne sur le chiffre de base de calcul de nos traitements, que le pourcentage maximum de revalorisation de ceux-ci a été de 30 % environ et cela pour les traitements égaux ou inférieurs à 9.000 frs. par an et que tous les salaires moyens de 15.000 à 25.000 frs ont subi, presque sans contre-partie, une diminution énorme de leur puissance d'achat en raison des dévaluations qui se sont succédées depuis 2 ans.

En ce moment la règle du gouvernement semble être "pas de dépenses nouvelles sans recettes". Mais en quoi les fonctionnaires sont-ils responsables de la situation financière de la France et des méthodes successivement employées par les différents gouvernements pour équilibrer le budget sur le dos du lampiste, puisque, en dehors de l'indemnité de vie chère dérisoire dont ils bénéficient depuis peu, depuis 1930 les traitements n'ont pas été modifiés ? Les Fonctionnaires et assimilés qui attendent encore leurs accords Matignon, qui ne demandent que le maintien de leur pouvoir d'achat et qui ont fait preuve d'une patience que certains assimilent à de la faiblesse, ont droit à autre chose qu'à une brutale fin de non recevoir, lorsque leurs revendications sont justifiées ! D'ailleurs, comme nous l'écrivions il y a bientôt un an : **La question doit être posée nettement : à savoir si les fonctionnaires et assimilés doivent être plus malheureux sous le Front Populaire avec la vie à 597, que sous LAVAL avec les décrets-lois et la vie à 420**.

Depuis que nous posons cette question, la vie est montée à 700 ; mais la réponse n'est pas venue et l'on vient de renvoyer les députés en vacances jusqu'au mois de novembre.

Les Fonctionnaires ne sauraient se laisser leururrer plus longtemps ; en particulier par le bluff de l'union sacrée et les besoins de la défense nationale, d'ailleurs à cet égard ne diraient les ouvriers si leur patron invoquait le besoin d'acheter de nouvelles machines plus modernes, pour refuser un réajustement basé sur la hausse du coût de la vie ?

Depuis 2 ans, l'avoine a augmenté : les chevaux de l'armée ont toujours leur ration normale ; il n'y a que les hommes qui ont vu la leur diminuer ! C'est normal d'ailleurs, car pour les dépenses de guerre on trouve toujours des crédits et il est regrettable que le Gouvernement semble accepter d'un cœur plus léger la menace d'un mouvement général de ses fonctionnaires, que le manque d'une batterie de 75 !

C'est pourquoi tous les camarades doivent se préparer à lutter s'ils veulent obtenir, non plus des promesses, mais des réalisations et cela sans faiblesse coupable, motivée par des arguments d'ordre moral : situation extérieurs, maintien du Front Populaire, etc... etc... Une action énergique sera sûrement nécessaire pour obtenir satisfaction et arracher aux pouvoirs publics : 1° Une revalorisation immédiate des salaires et traitements sur la base du coût actuel de la vie.

2° L'échelle mobile automatique suivant les fluctuations de l'indice de celle-ci.

Seules, ces mesures permettent aux fonctionnaires et assimilés, d'avoir le minimum vital qui leur est indispensable, pour eux et leurs familles, et mettent un cran d'arrêt au décalage des fonctions publiques que, par démagogie pure, on essaye d'implanter actuellement. BERCEGEAIS.

Les Employés en ont assez !

Au lendemain des événements de Juin 1936, ceux qui par dérision, on appelait : "La Misère en faux-cols" eurent, après des années de médiocrité et une période d'immense lassitude, la satisfaction de voir leur sort s'améliorer. Ils allaient enfin avoir une existence digne de tous les travailleurs, et pouvoir élever convenablement leur famille.

Hélas, ils oublièrent ou ne voulaient pas penser que la "Souveraineté patronale" reprendrait à son tour l'offensive.

A Paris comme en Province, ce fut à qui revendiquerait l'honneur des funérailles des avantages acquis.

La semaine des 40 heures, et son application servirent de premier prétexte à l'offensive.

Le renouvellement des conventions collectives, lui, fut un marchandage sans nom qui minimisait les précédents avantages — et dont malgré cela, on retarda encore la signature.

Les licenciements que rien ne justifiaient dans la majorité des cas, furent l'arme bien trempée

Chez les Teinturiers

Dans notre corporation, nous avons le triste privilège d'avoir des Employeurs qui ne tiennent aucun compte des accords auxquels l'on avait souscrit ; principalement la réglementation des heures de travail qui est, par rapport à notre industrie, primordiale.

Nous voyons la Maison Bonnet appliquer un genre de récupération, qui n'a rien de notre convention ; il est vrai que cette Maison possède un petit lot de lèche-bottes, appartenant au P. S. F., qui sont prêts à tendre leur postérieur pour y recevoir ce qu'ils méritent. Ne vous gênez pas, Monsieur Bonnet, vous leur ferez plaisir, et pourtant c'est cette minorité qui gaeulait le plus fort pour l'application de la semaine anglaise et qui, aujourd'hui, non contents de récupérer comme ils le disent, mais si Monsieur voulait les faire travailler le dimanche à l'œil, ils seraient heureux de dire : comme Monsieur voudra.

Voyons Paris-Teinture, quelle mentalité, quelle boîte, les licenciements à jet continu et, surtout, si par hasard l'on a eu besoin d'un ouvrier que l'on paie quelques sous de plus que le tarif, avec des promesses, que celui qui a besoin de travailler accepte avec joie. Oui, mais hélas, si l'on peut trouver un autre compagnon qui est dans le chômage, vite l'on se débarrasse du camarade, en l'accusant d'intempérance, de détérioration du matériel, etc... c'est tout juste si on ne l'accuserait pas d'avoir enlevé la boîte. Mais cette tactique a sa raison : c'est pour ne pas appliquer la convention et les usages, prévus, congés payés, et de plus, comme le camarade pour avoir sa finance, est obligé de faire comparaître "ce bon employeur" devant le prud'homme, l'on pose une demande reconventionnelle, le tour est joué. Peut-être, Messieurs ! En tout cas, nous signalons à l'attention des camarades qui seraient susceptibles d'aller travailler dans cette Maison, de prendre leurs précautions.

Camarades, le Syndicat a voulu attirer votre attention sur ces divers faits, que bientôt, il nous faudra revoir nos conventions, la question des salaires et la répartition des heures de travail est à l'ordre du jour, c'est une tâche ingrate à accomplir, il faut que les camarades qui ne sont pas encore avec nous, rejoignent notre organisation. N'hésitez pas à venir à nous dans le plus bref délai, nous sommes loin d'être des privilégiés ; nos salaires sont trop bas, le chômage trop fréquent ; nous ne pourrions vivre décemment que si nous sommes bien organisés.

LE SYNDICAT.

Dans la Boulangerie

Soyons logiques et justes :

Le Patronat de la Boulangerie, ou plus particulièrement, un certain nombre de boulangers semblent devoir définitivement ignorer qu'il existe des lois sociales applicables aux fournaux.

Nous avons beau de temps en temps leur faire l'honneur de la visite de Messieurs les Inspecteurs du Travail, ils n'en continuent pas moins à se montrer hostiles aux contraintes qui leur sont adressées, soit par leur Bureau Syndical, soit par la poussée du Syndicat ouvrier.

Malgré les critiques, nous ne ferons pas l'injure à nos camarades boulangers, de les laisser croire que nous sommes disposés à abandonner la lutte au détriment de notre organisation syndicale, susceptible de diminuer notre force et d'annuler notre solidarité au profit des saboteurs des réformes sociales.

Notre activité demeure, et il n'est pas de semaine que nous ayons à signaler des cas litigieux aux autorités compétentes.

Il est entendu cependant, que si nous avons à faire face à l'intransigence patronale, des ouvriers comprenant mal leurs intérêts, se chargent d'enlever notre action, en méprisant les camarades du Syndicat et de la Commission Exécutive en particulier.

Ce débordement d'injures à l'adresse des militants du syndicat ouvrier situe quelque peu la mentalité de certains ouvriers inscrits au Bureau de Placement de la rue Lekaïn, n'appartenant pas à l'organisation syndicale et qui s'entendent à merveille pour contrecarrer nos désirs et nos buts.

A nos camarades chômeurs syndiqués, nous déclarons que notre solidarité leur est entièrement acquise, et de multiples efforts seront encore tentés pour amener les patrons à une meilleure compréhension de leur devoir.

Nous faisons donc appel aux bons sentiments de tous, même aux ouvriers non syndiqués et qui ne sont pas enclins à dénaturer notre action et notre œuvre, en donnant libre cours aux insinuations malveillantes de quelques mauvais "couches".

BOUCHARD.

pour blesser à mort ceux qui voulaient encore réagir pour conserver leurs droits.

En effet, ne vit-on pas un grand magasin de notre ville, après de nombreux licenciements, mettre le reste de son personnel à pied, par roulement (sous le prétexte de manque de travail). Ne vois-t-on pas aujourd'hui, ce même magasin, recommander à sa clientèle, de venir de préférence le matin : "pour y être mieux et plus vite servi". (Publicité du *Phare* des Dimanches 12 et 19 Juin). Il y a donc pénurie de personnel ; alors pourquoi les brigades, de la mise à pied et les licenciements !

Ne faut-il pas laisser les ouvriers dans leur défense ? Ne faut-il pas des capitulations pour reconquérir le terrain perdu ? L'affiche de nos camarades employés de la région parisienne que nous avons fait apposer, s'applique aussi dans ses grandes lignes, à la situation en Province qu'à la ville de Paris.

A l'heure où le Gouvernement lance un appel à l'Union, les employés lui demandent ce qu'il veut faire, pour protéger les lois sociales, et que tous les sacrifices ne soient pas à sens unique.

La loi sur l'embauchage et le licenciement s'impose d'urgence, et les employés sauront, en s'unissant, l'imposer.

BRAUD.

Dans les Industries Chimiques

Où en sont les Conventions

Voilà plus de deux mois que nous avons commencé les discussions pour le renouvellement des conventions collectives dans la plupart des Etablissements des Industries Chimiques ; au cours des discussions, nous nous sommes aperçus que si le patronat consentait à discuter les clauses générales des conventions, il restait hostile au rajustement équitable des salaires.

Dans les clauses générales, partout où nous aurions voulu voir apporter un peu plus de sécurité pour les travailleurs dans leur emploi, nous nous heurtons à de grosses difficultés ; pourtant, tous les jours nous assistons à des incidents qui n'auraient pas lieu dans l'intérêt de tous, si ces clauses étaient insérées dans nos conventions.

En ce qui concerne les salaires, il n'est pas possible de penser que les ouvriers puissent avoir un pouvoir d'achat inférieur à celui de Juin 1936, et quand on considère les bénéfices réalisés par les Industries Chimiques qu'elles soient, pendant ces deux dernières années, on ne peut que considérer que nos revendications sont justes et nécessaires.

Dans d'autres Etablissements, nous voyons encore les directions s'opposer à ce que les conventions soient conclues entre l'organisation syndicale ouvrière, ceci, en contradiction formelle avec la loi de Juin 1936 sur les conventions.

En effet, un contrat passé entre une direction et les délégués du personnel n'a pas de valeur étant entendu que la signature d'un délégué n'engage que sa personne, tandis qu'un contrat signé au nom d'une organisation syndicale légalement constituée et étant la plus représentative, est toujours valable.

Nous mettrons tout en œuvre pour que les travailleurs des Industries chimiques puissent bénéficier des avantages des lois sociales votées par le parlement et pour apporter un peu plus de bien-être dans leurs foyers.

Différend entre la Société Nantaise de Caoutchouc et notre Syndicat

Recommandations formulées par Monsieur Lejeune, surabritre :

« Engage vivement les parties en cause à se mettre d'accord pour établir une convention collective de travail en tenant compte :

« La Société Nantaise de Caoutchouc, de ce que l'organisation syndicale de la Confédération Générale du Travail est indubitablement la plus représentative pour les branches d'industrie auxquelles peut être rattaché l'Etablissement et pour la Région Nantaise.

« L'Union des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure, des conditions particulières dans lesquelles fonctionne l'usine de la Société de Caoutchouc, qui ne peut guère être assimilée aux Etablissements de la Grande Industrie ».

Nous regrettons que le surabritre n'ait pas pris une position plus nette dans ce différend qui existe depuis 3 mois, en vue d'une conclusion de convention collective.

Néanmoins, à la suite de ces recommandations et en considérant que notre organisation syndicale est la plus représentative dans la branche d'industrie, nous pensons que la Société Nantaise de Caoutchouc ne pourra pas se refuser de conclure une convention particulière avec notre Syndicat.

La encore, nous exigeons que la loi soit respectée.

BANGY.

Nantes le 1^{er} Juin 1938.

Syndicat Unifié des Cheminots de Nantes Région du S.-O.

ORDRE DU JOUR

« Le Syndicat unifié des Cheminots de Nantes, Région du S.-O., réuni en Assemblée Générale le 22-4-38, constate avec surprise que le taux de l'impôt sur les salaires a été porté par un décret du 8-7-37 de 6 à 7 %.

« Il s'élève avec indignation contre une telle aggravation des charges directes pesant sur le modeste budget des travailleurs, l'abattement à la base restant toujours à 10.000 francs, malgré la hausse considérable du coût de la vie ;

« Il rapproche cette méthode de fiscalité outrancière à l'égard des salariés de la mansuétude avec laquelle sont traités les fraudeurs de l'impôt ;

« Il demande instamment à la Fédération des Cheminots d'agir, tant auprès du gouvernement qu'auprès des parlementaires, en plein accord avec la C. G. T. pour obtenir :

« 1°) Le vote rapide de la proposition de loi du groupe socialiste S. F. I. O., portant l'abattement de 10.000 à 15.000 francs pour l'impôt sur les salaires ;

« 2°) La réduction à 6 % du taux de cet impôt.

« Et décide d'adresser cet ordre du jour au Secrétaire Général de l'Union des Syndicats des Cheminots du S.-O. ; au Secrétaire de l'U. D. ; au Secrétaire de l'U. L. ; à tous les parlementaires du département ;

« Cela dans le but de déterminer ou d'amplifier un mouvement général de protestation de toutes les organisations syndicales ».

Pour le Syndicat des Cheminots Nantes S.-O. et par ordre, Le Secrétaire : AMIABLE.

Réunion du Cartel des Services Publics

ORDRE DU JOUR

« Les Fonctionnaires et les Travailleurs des Services Publics de Nantes, en activité et en retraite, réunis au nombre de 800, le 2 Juin, à la Bourse du Travail, sous la présidence du Camarade Péneau ;

« Après avoir entendu les Camarades Legal, Secrétaire du Cartel Départemental ; Lermite, Secrétaire de la Section Départementale de la Fédération Générale des Retraités et Bour-sicot, du Cartel Central.

« Considérant que la hausse croissante du coût de la vie a réduit leur pouvoir d'achat dans les proportions considérables ;

« Considérant que, de ce fait, les traitements des petites catégories, des débutantes et des jeunes, ainsi les salaires des auxiliaires et les retraités les mettent dans une situation voisine de la misère ;

« Considérant que les cadres moyens et supérieurs de la fonction publique subissent ainsi un véritable déclassement social ;

« Désireux de faire mettre un terme à une telle situation ; approuvent les revendications du Cartel Central des Services Publics réclamant :

« 1° L'application intégrale du coefficient d'augmentation du coût de la vie au traitement minimum vital dont la valeur de base devra être en même temps rehaussée ;

« 2° Qu'il soit accordé aux autres traitements une augmentation proportionnelle destinée à arrêter immédiatement leur détérioration en attendant leur révision générale ;

« 3° Qu'une allocation d'attente soit attribuée aux retraités, pour maintenir le rapport normal entre les pensions et les traitements et conserver aux petites retraites les avantages que comportent les différents régimes de retraite en vigueur ;

« Ils rappellent que les fonctionnaires et les travailleurs des Services Publics, n'étant aucunement responsables des difficultés financières du moment, ne sauraient plus longtemps en supporter les conséquences.

« Ils s'engagent à suivre les différents mots d'ordre qui leur seront transmis par le Cartel, pour faire aboutir au plus tôt leurs légitimes revendications ».

Tâche Syndicale

Le Centre patronal Nantais nous a convié à élaborer une convention collective type, pour s'adapter à toutes les industries et le commerce.

Une fois de plus nous enregistrons l'esprit de domination et rétrograde qui anime ces Messieurs, et l'organisme de combat qu'ils ont mis sur pied.

Cela m'oblige à revenir à notre Congrès Départemental et me faire revivre l'admirable exposé de notre Camarade Bothereau, plus particulièrement la partie concernant la tâche des organisations syndicales au sein de la C. G. T. J'ai cru comprendre que l'heure des grands discours et des rassemblements populaires était passée, que la classe ouvrière, si elle voulait conserver les quelques réformes sociales acquises à grand peine ; si elle voulait que le programme confédéral voit son application, et surtout la réforme qui touche la grande masse des travailleurs (la Retraite des Vieux), il faudra qu'elle se détermine par des actes, qu'elle prenne confiance de sa force.

Bothereau disait : le front populaire doit subsister, peut être, mais je suis bien obligé d'enregistrer que les gouvernements qui nous sont sympathiques ont échoué. Donc maintenant, la parole est à la masse, à la C. G. T. C'est la masse qui doit agir, qui doit faire entendre sa voix, qui doit imposer, elle en a les moyens, elle est forte.

Mais si elle veut réussir, il faut qu'elle conserve son indépendance totale, qu'elle ne commette pas la faute d'être à la remorque d'une politique quelconque, la classe ouvrière n'a plus le droit de se laisser manœuvrer, de se laisser brimer par quelques individus qui jouissent de sa misère. Elle a des droits, elle a des devoirs à accomplir dans la société, mais c'est elle qui produit les richesses, c'est elle qui paie, c'est elle qui fait vivre l'Etat, c'est sur elle que s'appuient toutes les oligarchies.

C'est assez camarades, relevons le gant, nous avons en face de nous un capitalisme sans pitié, maître de tous les gouvernements, et n'oublions pas que cette minorité fasciste est prête à noyer dans le sang la classe ouvrière s'il le faut pour conserver ses privilèges et son despotisme (voyez les cagoullards). Non ! assez, nous sommes le nombre, nous sommes la force. Agissons, nous avons eu notre 36, préparons-nous à marquer une autre date, soyons unis. Ne tombons pas dans l'erreur d'une division, sur des opinions, sur des conceptions, la classe ouvrière a un but bien déterminé : la transformation de la société dans un cadre d'équité, la suppression du patronat. Elle doit l'atteindre, elle l'atteindra si elle a la volonté, la conscience de sa force.

Camarades, tous à l'œuvre pour toujours plus de bien-être. Seule l'organisation syndicale pourra atteindre ce but dans l'unité de la classe ouvrière, dans la Confédération Générale du Travail.

LOYER.

CONSEILS DU DOCTEUR

Les fractures

Une fracture consiste dans la division brusque et violente d'un os.

Quelles sont les causes de ces fractures ? Les causes d'une fracture peuvent être occasionnées par l'affaiblissement du squelette, autrement dit le rachitisme, la syphilis osseuse et l'ostéomyélite prédisposant l'os à la fracture.

L'effet réel de la fracture correspond aux violences extérieures et à la contraction musculaire. La fracture peut se produire par : écrasement, incurvation, torsion de l'os intéressé.

On appelle fracture directe, lorsque le traumatisme qui la produit est appliqué sur le point même où l'os est fracturé. Cette même fracture est indirecte si l'os pris entre deux obstacles s'incurve et se rompt.

On connaît plusieurs sortes de variétés de fractures :

1° Fracture compliquée ou ouverte signifie : os fracturé et muqueuse déchirée.

Lorsque la fracture est compliquée ou ouverte, c'est la plus dangereuse ; exposée à l'air elle peut en prendre tous les microbes et donner ainsi le champ libre à l'infection.

2° La fracture simple ou fermée signifie : fracture d'un os dont la muqueuse ou peau est restée saine, sans trace de sang, simplement une petite coagulation.

3° La fracture incomplète signifie : fracture ne présentant à l'œil nu qu'une fêlure, une fissure ou un fragment d'os arraché.

Cette dernière variété porte le nom de fracture partielle ou esquilleuse.

Le mot esquille sert à désigner un petit fragment d'os non revêtu de son périoste, c'est-à-dire destiné à mourir.

Les fractures fermées se reconnaissent à une douleur aiguë qui se fait à un même point déterminé, le membre perd ses mouvements, une tache violacée apparaît et la région fracturée se comble ; en frottant les fragments de la fracture on perçoit un bruit de frottement sec que l'on appelle la crépitation.

Sur les fractures ouvertes ou compliquées on observe les mêmes signes que sur la fracture fermée, auxquels il faut ajouter une plaie de la peau. Au milieu de celle-ci on distingue les fragments, l'hémorragie est fréquente.

Traitement des fractures : La fracture doit être réduite, c'est-à-dire que l'on doit mettre les fragments bout à bout et immobiliser provisoirement la fracture avec l'appareil de Thomas.

Il faut faire attention aux complications des fractures fermées. Complications qui sont : contusion musculaire, lésions nerveuses.

La fracture ouverte présente le plus grand danger, parce qu'elle peut se gangréner.

Dans le chapitre des fractures on comprend aussi les entorses, la luxation, l'ankylose.

L'entorse consiste dans l'articulation qui ressent une force, et qui fait que les ligaments antagonistes se tendent, se déchirent, se désinsèrent, arrachant ainsi leur point d'insertion.

Le mal consiste dans la suppression absolue des mouvements de l'articulation. Le traitement égale : massages, bains locaux, d'une chaleur très élevée et pansements très serrés.

La luxation consiste dans deux extrémités de l'os n'étant pas l'une en face de l'autre. L'articulation luxée est dite démise.

L'ankylose consiste dans la suppression partielle ou totale des mouvements articulaires dans une articulation. Ce mal gênant peut durer quelques jours.

Dans un article prochain, nous publierons le chapitre des hémorragies et ce que l'on entend par aseptie et antiseptie d'une plaie.

TOURISME C. G. T. - VACANCES pour TOUS

Ses Voyages-Plans

Tourisme C. G. T. Vacances pour Tous, organe officiel de la Confédération Générale du Travail, fondé par les travailleurs pour les travailleurs, pense à vos vacances.

En poursuivant ses efforts pour ouvrir à tous dans la plus large mesure les voies du tourisme, notre Bureau vient d'adopter cette année une formule intéressante et nouvelle :

le Voyage-Plan

Qu'est-ce qu'un VOYAGE-PLAN ? C'est un forfait, vendu au prix de revient, permettant aux camarades d'utiliser, même individuellement, dans telle ou telle région de France, une série d'avantages qui ne sont généralement consentis qu'aux groupes, permettant surtout de connaître rapidement et à fond la région dans laquelle on séjourne.

Chaque forfait comprend :

- Le voyage aller - retour ;
- La pension complète dans un hôtel confortable (taxes et services compris) ;
- Des abonnements d'autocars ;
- Des excursions organisées ;
- Des entrées aux spectacles et aux musées ;
- Des visites documentaires ;
- Des facilités diverses : service de cabines, piscine, etc....

Rien ne saurait mieux illustrer l'intérêt de cette formule que l'aperçu de quelques prix : Paris-Plage (voyage non compris) depuis .. 255 fr. Saint-Malo - - - depuis .. 234 » Biarritz - - - depuis .. 246 » Uriage - - - depuis .. 254 » Aix-les-Bains - - - depuis .. 220 » Côte d'Azur - - - depuis .. 278 »

Ces prix sont exclusivement réservés aux membres adhérents de Tourisme C. G. T. Vacances pour Tous (cotisation annuelle : 20 francs).

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à la :

Maison du Tourisme C. G. T.

8, Rue de la Douane - 192, Rue Lafayette PARIS X^e - Téléphone Bot. 87-84

La Presse enfantine

La presse enfantine est la digne sœur de la grande presse et cependant tels travailleurs qui, à aucun prix, n'iraient porter leurs sous à l'Action Française ou à l'Echo de Paris, par ignorance n'hésitent pas à payer à leurs enfants des journaux comme le Journal de Mickey ou Hurrah, sans savoir qu'ainsi ils servent la réaction et le fascisme.

La presse enfantine française a une triple origine.

1. Origine française. — C'est le grand trust " La Société Parisienne d'Éditions " qui édite l' " Epatant ", l' " Intronpède ", le " Petit Illustré ", " Bon Point ", etc.

Cette presse a régné en maîtresse dans notre pays jusqu'à ces dernières années, mais subit la dure concurrence des presses enfantines américaines et italiennes.

D'autre part les catholiques qui, il y a quelque temps encore damnaient les journaux destinés aux enfants, ont vu tout le parti qu'ils pourraient en tirer. C'est ainsi qu'ils publient le " Noël " et l' " Étoile Noëliste ", écrits pour les enfants de la petite bourgeoisie. Parmi l'enfance ouvrière ils diffusent largement le " Pèlerin ", " Pierrot " et " Lisette " édités par le " Petit Echo de la Mode " dont le tirage dépasse le million.

2. Origine américaine. — Le chiffre d'affaires du " Journal de Mickey " s'est élevé à 3 milliards de francs pour les années comprises entre 1928 et 1934. Chaque année, le même journal réalise un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs, pour tous les pays de langue anglaise.

Le trust Mickey est détenu par celui qui possède une partie de la presse américaine : le tristement célèbre Hearst. C'est le même Hearst qui possède des buildings à Manhattan, contrôle des dizaines de journaux et mena, en soutenant Landon, une campagne terrible contre le Président Roosevelt. Hearst, le francophobe, le représentant d'Hitler en Allemagne.

Vous achetez bénévolement " Mickey " pour votre gosse et vous soutenez ces puissances d'argent qui rançonnent le monde.

3. Origine italienne. — Le plus connu des journaux italiens est " Hurrah ". Comme en tête il avait, il y a peu de temps encore, trois écoliers saluant à la fasciste ; par la suite ce dessin fut remplacé par le casque allé et l'épée, et maintenant on peut voir sur la première page un chien hurlant à la lune.

Quoique imprimée à Paris cette feuille a une tendance nettement marquée. Ce ne sont que combats navals et batailles aériennes dont les héros ont le profil mussolinien le plus pur. Il paraît que l'édition italienne est plus cynique encore : glorification du massacre des Abyssins par exemple.

Le propriétaire d' " Hurrah " M. Del Duca publie également en France deux autres hebdomadaires, l' " Aventureux " et le " Corsaire de Fer " mais imprimés à Milan dans les imprimeries du trust fasciste.

Ainsi la presse enfantine répand dans le monde 3 millions et demi d'exemplaires par semaine et effectue lentement son œuvre d'intoxication.

En face de cette presse de trust qu'avons-nous ? Les hebdomadaires ou revues laïques ont un tirage bien faible et n'ont pas à leur disposition le moyen de publicité le plus sûr : l'argent.

Cependant, voici quelques journaux dont nous recommandons la lecture aux enfants des pères qui liront ces lignes :

Copain-Cop édité par la Ligue Française de l'Enseignement, 3, rue de Récamier, Paris - Abonnement : 20 francs.

" La Gerbe ", revue rédigée par les enfants. " Lectures de la Jeunesse " (Édition de l'École Emancipée).

" Mon Camarade ", paru ces derniers temps.

Il faut conseiller aux enfants d'abandonner la lecture de journaux empoisonnés, dignes pendant de leurs grands frères " nationalistes ", et de lire ceux qui sont vraiment intéressants.

NIVERT,

Secrétaire de la Section de la L.-I. du S. N. des Instituteurs.

Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

LISTE des SYNDICATS qui ont adressé le montant des TIMBRES de SOLIDARITÉ pour les ESPAGNOLS

Ouvriers des Tramways de Nantes	700 »
Ameublement de Nantes	40 »
U. L. de Nantes	813 30
Métaux de Nantes (3 ^e versement)	5.000 »
Douanes Actives de Nantes	40 »
Produits Chimiques de Nantes	312 »
Bâtiment Saint-Nazaire (2 ^e versement)	2.000 »
Dockers Saint-Nazaire (2 ^e versement)	400 »
Inserits Maritimes Saint-Nazaire	60 »
Employés de Commerce Saint-Nazaire	300 »
Municipaux Saint-Nazaire	300 »
Coiffeurs Saint-Nazaire	20 »
Gaziers Saint-Nazaire (2 ^e versement)	200 »
Bâtiment de Paimbœuf	50 »
Grutiers Saint-Nazaire (2 ^e versement)	20 »
Pétrole de Donges	400 »
Chauffeurs-Mécaniciens de St Nazaire	20 »
Total	40.675 30
Versements précédents	26.781 50
Total	37.456 80



Le Gerant : A. PENEAU

IMP. OUVRIÈRE, 8, PLACE-CHATELAIN